

de l'Eire, qui fait partie de l'Empire, l'usage immédiat de ses bases navales pour aider à mener la bataille de l'Atlantique?

2. Quelle mesure, s'il y a lieu, le Gouvernement a-t-il prise à ce sujet depuis le mois d'août dernier?

3. A-t-on conféré avec le gouvernement des Etats-Unis ou de Grande-Bretagne ou des autres pays alliés à ce sujet depuis la date précitée?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que l'honorable député ne me trouvera pas trop sévère si je dis que d'après moi on n'aurait pas dû permettre à cette question de figurer au *Feuilleton*. A n'en pas douter, c'est une question à laquelle on ne saurait répondre à l'heure actuelle.

PENSIONS DE VIEILLESSE

M. BLACK (Cumberland):

1. Combien y avait-il de bénéficiaires de pensions de vieillesse dans chacune des provinces au cours de l'année 1942?

2. Quel en était le chiffre, par mille de population, dans chacune des provinces au cours de l'année 1942?

3. Quelle a été la moyenne de la pension versée à ces bénéficiaires dans chacune des provinces au cours de l'année 1942?

4. Quelle a été la moyenne de la somme versée par chaque province à ces bénéficiaires, au cours de 1943, comme part ou comme contribution aux termes de la loi des pensions de vieillesse?

L'hon. M. ILSLEY:

(au 31 décembre 1942)

	(1)	(2)	(3)
Province:	Nombre de pensionnés	Nombre de pensionnés par 1,000 âmes *	Pension moyenne mensuelle
Alberta	11,150	14.15	\$18 66
Colombie-Britannique	14,411	17.81	19 26
Manitoba	12,737	17.64	18 78
Nouveau-Brunswick	11,883	26.23	15 16
Nouvelle-Ecosse	14,273	24.91	15 29
Ontario	58,460	15.56	18 81
Ile du Prince-Edouard.....	1,918	20.40	13 52
Québec	47,450	14.29	17 00
Saskatchewan	13,215	14.88	17 44
Territoires du Nord-Ouest.....	9	.82	20 00
Total	185,506		

(*) On prend ici pour base le chiffre estimatif de la population à la date du 1er juin 1941, en tenant compte des rapports préliminaires du recensement de 1941.

4. La loi des pensions de vieillesse prescrit que le Dominion doit payer aux provinces, quatre fois par année, 75 p. 100 de la somme nette versée pour pensions. La part, pour chaque province, des pensions moyennes indiquées dans la réponse à la question n° 3, a donc été de 25 p. 100.

Nota. Les chiffres ci-dessus se rapportent aux pensions de vieillesse et ne comprennent pas les pensions payées aux aveugles en vertu de la loi.

L'hon. M. RALSTON: Je puis dire qu'on a étudié la question des allocations de subsistance versées aux officiers et aux soldats, que certains changements ont été effectués et que ces derniers ont été publiés dans les journaux. Pour ce qui est des changements futurs, ils seront annoncés dès qu'on aura décidé d'adopter une nouvelle politique à ce sujet.

ÉMISSION DE CERTIFICATS NOMINATIFS NE PORTANT PAS INTÉRÊT

M. KNOWLES:

1. Du 8 juillet 1940 jusqu'aujourd'hui, quel est le montant total prêté au Gouvernement par l'achat des certificats nominatifs ne portant pas intérêt et venant à échéance le 15 juin 1945?

2. Quel est le nombre total des certificats émis, dont il est question ci-haut?

3. Du 11 décembre 1940 jusqu'aujourd'hui, quel est le montant total prêté au Gouvernement par l'achat des certificats nominatifs ne portant pas intérêt (série B) et venant à échéance le 15 juin 1945?

4. Quel est le nombre total des certificats émis, dont il est question ci-haut?

*L'ARMÉE CANADIENNE—SOLDE ET ALLOCATIONS

M. CHURCH:

1. Depuis que l'on a déposé en Chambre, au cours de la dernière session, le tableau de la solde des militaires, a-t-on mis à l'étude, encore une fois, le problème déjà amorcé des inégalités de solde, d'allocations de subsistance et autres versées aux officiers et aux soldats faisant partie des forces armées de Sa Majesté?

2. Des mesures seront-elle prises sur le champ pour remédier à ces inégalités soulignées dans la solde des officiers et soldats?

[M. Church.]